

Décision

Générale

colonial

Décision n° 63-466-1935 Commission.

n° 63-466-1935

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO
n° 466 du 30/09/1935

Date de publication
11 septembre 1935

Date du numéro
30 septembre 1935

TEXTE INTÉGRAL

une Commission est nommée à l'effet de recevoir de M. Franchette, chef de la station de T. S. F. à ondes courtes, détenteur, le matériel en service et en approvisionnement de cette station, d'en constater l'état, d'en dresser l'inventaire en indiquant les prix unitaires fixés d'après l'état actuel de ce matériel. Cette commission sera composée de MM. : Plattier, chef du service des P. T. T. p.i., président ; Pla, chef du service des travaux publics; Lapayre, chef du service météorologique, chargé de la direction de la station côtière de T. S. F. ; Berger, chef du service de l'enregistrement et des domaines, p.i.; Collat, chef du bureau du matériel où son délégué. La Commission se réunira sur convocation de son Président.